

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-18

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	14 634 233
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	14 634 233
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	85 750
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	645 784
TOTAUX	0	30 000 000
SOLDE	-30 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2019, le présent amendement procède à une minoration de 30 000 000 € des autorisations d'engagement et de 30 000 000 € des crédits de paiement de la mission « Travail et emploi ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 14 634 233 € en autorisations d'engagement et de 14 634 233 € en crédits de paiement du programme « Accès et retour à l'emploi » ;
- une minoration de 14 634 233 € en autorisations d'engagement et de 14 634 233 € en crédits de paiement du programme « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- une minoration de 85 750 € en autorisations d'engagement et de 85 750 € en crédits de paiement du programme « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
- une minoration de 645 784 € en autorisations d'engagement et de 645 784 € en crédits de paiement du programme « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail ».